



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal n°05/25 du 8 décembre 2025 relatif au Budget pour l'année 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM Antoine Rouiller, Bruno Karlen, Damien Degrange et Simon Pilloud a pris connaissance du préavis 05/25 relatif au budget 2026 et remercie la Municipalité pour les informations et éclaircissements reçus suite au courrier envoyé en date du 18 novembre 2025.

Concernant le budget 2026, notre Commission a constaté au compte 3144.03 « Entretien extérieur du bâtiment Point d'eau » (page 27) la budgétisation d'un montant de CHF 22'800 alors que le budget de l'année 2025 de ce même poste se montait à CHF 8'200 et les charges de l'année 2024 s'élevaient à CHF 10'815.60. La Municipalité nous a expliqué que la différence provient d'un projet comprenant la création de peintures ludiques au sol dans la cour d'école (style marelle) et l'installation d'une toile d'ombrage. Il s'agit d'un projet présenté par le conseil des élèves, validé par les enseignants et par le conseil des écoles. La dépense est intégralement refacturée aux écoles.

La Commission a également remarqué au compte 3130.10 « Prestations de tiers et service - manifestations et représentations » un montant de CHF 9'800 (page 30). La Commission a relevé que ce poste n'était pas budgétisé en 2025 et diffère des charges constatées en 2024. La Municipalité a confirmé que le poste a été entièrement revu. Un fichier Excel détaillant l'ensemble des imputations du poste 3130.10 a été remis à la Commission de gestion et finances.

La Commission s'est interrogée sur le montant budgétisé au compte 3144.01 « Entretien des bâtiments – Point d'eau partie sportive » (page 31) qui dépasse la moyenne des charges 2024 et du budget 2025 (environ CHF 8'400) alors même que le commentaire évoque des charges plus faibles en 2026. La Municipalité nous a précisé que la diminution annoncée concerne uniquement la comparaison avec les comptes 2024. Elle ajoute que le vieillissement du bâtiment entraîne davantage de petites réparations, ce qui justifie un montant supérieur à celui budgétisé en 2025.

Concernant le compte 3510.01 « Attribution aux financement spéciaux » (page 52), la Commission s'est interrogée sur l'attribution d'un montant de CHF 18'640 et si elle impliquait un risque d'augmentation future des taxes. La Municipalité a confirmé qu'il s'agit d'une attribution au fond spécial et précise qu'en l'absence de charges supplémentaires imprévues, le compte sera autofinancé, sans nécessité d'augmenter les taxes.

Concernant le plan des dépenses d'investissement 2026–2031, notre Commission s'est interrogée sur la faisabilité du montant projeté de CHF 12'000'000 pour l'année 2027. La Municipalité a précisé que cette estimation sera réévaluée lors de l'élaboration du prochain plan d'investissement, prévu dans le cadre de la nouvelle législature en 2026.

Le budget prévisionnel fait apparaître un déficit de CHF 26'380.00

Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2026, tel que présenté par la Municipalité.

Chamblon, le 8 décembre 2025

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Simon
Pilloud

Antoine
Rouiller

Françoise
Schenk

